



Continuons Ensemble !

Mai 2017

Vous avez été nombreux à faire grève le samedi 29 avril puis dans le cadre d'un appel national le samedi 13 mai et lundi 15 mai à l'appel du syndicat SUD.

Cet appel national a été suivi par un grand nombre de nos collègues des autres entreprises de centres d'appel, aussi bien nos camarades de Webhelp Caen

que Armatis, coriolis, Acticall, Lc france....

Nous appelons à continuer la lutte afin de nous faire entendre et surtout de gagner! Nous appelons donc de nouveau le **Vendredi 26 mai, samedi 27 mai et le dimanche 28 mai** pour nos camarades travaillant le dimanche.

Bien évidemment nous invitons l'ensemble des organisations syndicales, les sections à rejoindre l'intersyndicale nationale ou locale.

Nous exigeons :

- ◆ 100€ net d'augmentation.
- ◆ L'attribution d'un 13eme mois.
- ◆ Aucun jour de carence en cas d'arrêt maladie.
- ◆ 5 premiers jours enfant malade payés.



Nous en profitons aussi pour rappeler à notre direction le code du travail sur le droit de grève:

-> Un salarié peut faire grève seul si la grève dépasse le seul périmètre de son établissement comme lors d'un appel national.

-> Sur le seul périmètre de Webhlep, il faut être au moins 2 salariés **et faire connaître à la direction ses revendications.**

-> Il n'y a pas de préavis au droit de grève dans le privé et pas nécessaire de se déclarer préalablement Le salarié ne peut pas être mis en absence irrégulière. C'est à l'employeur de faire les diligences nécessaires pour savoir qui est gréviste.

Si le salarié est absent le jour d'une grève nationale par exemple, l'employeur ne pouvant présumer que le salarié absent est gréviste. Il doit lui demander les motifs de son absence.

Le salarié se déclare alors en grève si son absence était justifiée par ce motif.

Et en cadeaux ces deux articles pour les copains et copines qui se sont vu refuser leur CP comme par hasard après avoir fait grève! **L1132-1 à L1132-4 ,Principe de non-discrimination en cas de grève.**

->Aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire mentionnée à l'article L. 1132-1 en raison de l'exercice normal du droit de grève.

facebook: Syndicat-SUD-Webhelp

Mail: webhelpvitre@sudptt.org